

La Maison-Dieu, 186, 1991, 89-94
Jean-Louis ANGUÉ

UNE CHARTE POUR LA MUSIQUE D'ÉGLISE

IL faut préciser d'entrée de jeu que le mot « charte » n'est peut-être pas le plus adéquat. C'est la réalité qui importe : il s'agit en effet d'avoir un texte de référence sur l'importance et les enjeux de la musique pour l'Église.

Une charte pour quoi ?

Parce que c'est le moment favorable : il y a une attente et des possibilités. Il s'agit de saisir cette opportunité dont on peut relever quelques traits.

Rentrant de Rome où j'ai accompagné Mgr Favreau qui participait à la *Plenaria* de la Congrégation du Culte divin (21-26 janvier), je note que le thème de l'importance de la musique et du chant est revenu trois fois : dans le discours de clôture du Secrétaire, dans la réflexion en cours sur l'adaptation et dans le rapport sur la 3^e édition typique du Missel Romain (surtout pour le Psaume et les chants de l'Ordinaire).

Nous sommes plus de 25 ans après le Concile, avec au moins 20 ans d'expérimentation du nouvel *Ordo Missae*. Cette pratique déjà longue a permis :

- une certaine sédimentation du répertoire,
- la création d'œuvres réellement liturgiques, réalisées par de vrais musiciens professionnels, mais malheureusement parfois méconnues (avec des problèmes d'édition et de diffusion),

- un certain apaisement des tensions entre les différents partenaires, et même le rétablissement de contacts qui vont en s'améliorant, au moins entre ce que l'on peut appeler « l'institution », qu'elle soit d'Église ou d'État, et les divers acteurs de la musique (compositeurs, animateurs, instrumentistes, chanteurs, formateurs, et même éditeurs et diffuseurs).

Il y a là une convergence ou un tournant à ne pas manquer, pour essayer de proposer une réflexion sur les enjeux de la musique et du chant, et pour envisager les moyens à prendre afin de préparer les réponses adéquates pour les prochaines années (hommes à former, à nommer, finances à engager, etc.).

Une charte pour qui ?

Il s'agit d'un texte de nature essentiellement « politique », au sens noble du terme, c'est-à-dire destiné à provoquer des mises en œuvre. Trois catégories principales de personnes sont concernées.

Il est d'abord destiné aux évêques qui sont les premiers intéressés pour :

- décider une orientation diocésaine,
- nommer des personnes compétentes et aptes à faire le travail,
- investir des moyens.

Pour cette raison, il est évident qu'il faut appuyer sur les enjeux théologiques, et non pas sur les aspects cérémoniels dans lesquels certains voudraient enfermer les musiciens.

Il s'adresse aussi aux responsables politiques du monde de la culture, qui sont peu attentifs au fait que la musique d'Église doit être « ministérielle » et à l'usage d'un peuple.

Enfin, il vise tout le monde des musiciens au sens large, qu'il faut alors réconcilier avec l'Église, conforter dans leur mission, appeler à la création.

Comment ?

Nous avons pris le parti de prendre le temps nécessaire pour consulter le plus grand nombre, ce qui oblige à de multiples va-et-vient.

Le processus est certes long et provoque certaines impatiences, mais la méthode a un double avantage :

- elle permet aux rédacteurs de mieux prendre en compte toutes les données,

- et elle prépare une meilleure réception du texte.

Une première mouture et une première remontée ont déjà été faites, dont beaucoup d'entre vous ont sans doute été partie prenante.

Elles ont donné des orientations fermes pour le plan et pour le contenu :

- un plan en trois parties : la musique dans la liturgie, la musique dans les églises (avec, en particulier, le problème des concerts), l'Église dans le monde de la musique (cf. le rapport Église-Monde et les problèmes d'inculturation et d'évangélisation),

- quant au contenu de chacune des parties, il comprendra une analyse de la situation (évolutions, constats), l'expression de convictions, et des propositions d'orientations.

Bien évidemment, le travail de cette session sera pris en compte et aboutira à une deuxième mouture. Tous les diocésains de musique liturgique et d'autres personnes intéressées recevront cette deuxième mouture et seront invités à l'amender. En juin prochain, les régionaux se saisiront de cette deuxième remontée et

achemineront le texte vers sa phase terminale, qu'on peut espérer pas trop éloignée.

Enjeux de cette réflexion

Je me contenterai de souligner trois types fondamentaux d'enjeux que comportent une telle réflexion et un tel texte.

Enjeux théologiques

Pour beaucoup de chrétiens, évêques, prêtres ou laïcs, la musique n'est qu'un simple moyen pour donner un peu plus de solennité à une célébration ; elle est comme un décor supplémentaire, un ornement, qui n'entretient pas de lien structurel avec la foi elle-même.

Or la musique et le chant font partie intégrante de la confession de foi, de la *lex orandi* :

— non seulement en étant à la base d'attitudes spirituelles essentielles, comme la louange ou le rassemblement de fidèles dispersés en une seule voix, en un seul corps ;

— mais encore en jouant un rôle d'« anamnèse », de mémoire, en nous faisant ruminer ou conserver le contenu de la foi (cf. la nécessité de la durée dans la pratique des cantiques).

Il faut encore aller plus loin, pour découvrir que le Dieu auquel nous croyons est un Dieu « digne de louange », qu'il est juste et bon de le chanter, de le glorifier, de lui rendre grâce, avec la multitude des anges et des esprits bienheureux. Reconnaître Dieu, c'est entrer dans l'univers de la musique et du lyrisme qui donnent voix à notre émerveillement. On retrouve ici la fonction ministérielle, avec la double perspective de constitution d'identité chrétienne (l'homme qui reconnaît Dieu) et de visibilité ecclésiale (un corps qui se constitue).

L'enjeu de la musique n'est donc pas seulement d'ordre esthétique, il est à proprement parler théologique : chant et musique ont partie liée avec la foi et sa structuration, même si c'est par mode de convenance et de façon non nécessaire (heureusement pour les sourds, les muets, et ceux qui chantent faux !). Chant et musique accomplissent un service « épiphanique », c'est-à-dire de manifestation de la foi accueillant le Dieu tout autre.

Enjeux culturels

Je ne soulignerai que trois points parmi d'autres. Par ce que nous faisons chaque dimanche dans les églises (sans oublier les autres célébrations), nous apportons une contribution véritable à la culture de notre temps ; les églises sont les seuls lieux d'un exercice gratuit de notre culture. Le culte est un véritable agent culturel.

Le problème du choix des formes en accord avec la culture de notre temps pose des questions redoutables de discernement et de sens pastoral, mais aussi comporte un enjeu plus profond : à savoir la nature vraiment catholique de notre foi et de notre Église capables de s'incarner dans toutes les cultures.

Le culte et la liturgie doivent être capables aujourd'hui encore de féconder et d'appeler le génie artistique de nos contemporains. Plus que l'argent, c'est cette conviction, me semble-t-il, qui nous manque. Il faut nous entraîner à l'espérance.

Enjeux pastoraux

Je les résumerai dans cette proposition : il nous apparaît de plus en plus qu'une saine pastorale liturgique et sacramentelle ne peut se réaliser sans un véritable « art de célébrer », puisque nos sacrements

sont des signes à faire. Et cet art de célébrer entraîne une intégration résolue des divers moyens artistiques que l'homme se donne lorsqu'il s'exprime, agit ou participe. En termes clairs, il nous faut promouvoir une connexion toujours plus étroite entre nos trois commissions de pastorale sacramentelle, de musique liturgique et d'art sacré.

★

En conclusion, je souhaite vivement que vienne cette charte, et qu'elle nous aide à saisir la situation présente, à rassembler les forces et à inventer l'avenir.

Jean-Louis ANGUÉ